

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 47

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin, Mme Cariou et Mme Chapelier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 312-19 du code de l'éducation, les mots : « et au développement durable » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence et de coordination. La notion de "développement durable" est dépassée et ignore les connaissances scientifiques sur les limites planétaires.

Le présent amendement s'inspire d'une proposition du Réseau Action Climat.